

Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (CDSEPO)

Committee on the Status of Species at Risk in Ontario (COSSARO)

RAPPORT ANNUEL

ANNUAL REPORT

2025-2026

PRÉPARÉ POUR :

L'honorable Todd McCarthy

Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et
des Parcs

PRÉPARÉ PAR :

Le Comité de détermination du statut des espèces en péril
en Ontario

SOUMIS LE :

29 janvier 2026

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
1. INTRODUCTION	5
2. SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS DU STATUT	6
3. SOMMAIRE DES RÉUNIONS ET DES ACTIVITÉS DU CDSEPO EN 2025-2026	9
3.1 Réunions	9
3.2 Mises à jour concernant d'autres questions	9
4. PLAN DE 2026	11
PIÈCES JOINTES.....	12
Pièce jointe n° 1 : Membres du CDSEPO (2025-2026)	
Pièce jointe n° 2 : Sommaire de 2025-2026 des évaluations du statut des espèces	

REMERCIEMENTS

Le Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (CDSEPO) souhaite saluer et remercier les observateurs qui ont participé et contribué à la réunion d'évaluation des espèces en janvier 2026. Les observateurs représentaient des communautés autochtones, des entreprises, des associations de l'industrie, des organismes universitaires et des organismes de conservation (énumérés ci-dessous en ordre alphabétique). La participation et l'intérêt des observateurs concernant les travaux du CDSEPO ont été utiles et nous leur en sommes reconnaissants.

- Biosphère de la baie Georgienne
- Collège Fleming
- Conseil des Mohawks d'Akwesasne
- Conservation de la nature Canada (CNC)
- Hydro One
- Nation ojibway de Saugeen
- Ontario Nature
- Ontario Power Generation
- Ontario Stone, Sand and Gravel Association
- Première Nation chippewa de la Thames
- Première Nation de Big Grassy River
- Première Nation de Nipissing
- Première Nation Wasauksing
- Saugeen Ojibway Nation Environment Office
- Six Nations de la rivière Grand

Nous souhaitons également exprimer nos remerciements aux communautés autochtones suivantes qui ont fourni des informations scientifiques et des savoirs autochtones grâce à des soumissions écrites ou orales au CDSEPO :

- Première Nation de Magnetawan
- Saugeen Ojibway Nation Environment Office

En tant que membres du CDSEPO, nous sommes reconnaissants à l'honorable Todd McCarthy, ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), et à son équipe du MEPP qui fournit des services de secrétariat et du soutien au CDSEPO. Nous remercions les membres suivants de l'équipe du MEPP d'avoir appuyé le CDSEPO en 2025-2026 grâce à leur travail engagé, soit :

- | | |
|------------------|---------------------------|
| • Adam Byers | • Hailey Huffman |
| • Travis Coulter | • Germain Collinge Ménard |
| • Glenn Desy | • Sarah Parna |
| • Alyssa Fiedler | |

Nous sommes également reconnaissants au Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) du ministère des Richesses naturelles (MRN) d'avoir fourni au CDSEPO des données importantes sur les espèces de l'Ontario qui nous ont permis de réaliser nos évaluations. Plus particulièrement, nous tenons à remercier Colin Jones (zoologiste provincial des invertébrés au CIPN), qui siège comme membre de la province de l'Ontario au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Dans ce rôle, il a été en mesure de soutenir l'accès du CDSEPO aux réflexions du COSEPAC au sujet des évaluations des espèces qui fournissent le contexte historique des évaluations et des connaissances antérieures. Ce soutien nous a été d'un précieux secours pour comprendre ces réflexions et réaliser nos évaluations provinciales des espèces.

1. INTRODUCTION

Le Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (CDSEPO) est un comité indépendant d'experts qui évalue les plantes et les animaux qui devraient être classés comme espèces en péril en Ontario.

La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) accorde au comité une reconnaissance juridique ainsi que des responsabilités précises, soit :

- maintenir des critères permettant d'évaluer et de classer les espèces;
- tenir une liste des espèces qui devraient être évaluées et classées (ou reclassées) à l'avenir;
- évaluer, réexaminer et classer les espèces;
- présenter des rapports au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs concernant la classification des espèces et lui fournir des conseils.

Le CDSEPO peut compter jusqu'à 12 membres ayant une expertise dans des disciplines scientifiques, des connaissances locales ou du savoir traditionnel autochtone. La LEVD exige qu'un minimum de dix membres soit nommé, y compris un président et un vice-président. Un quorum de huit membres est exigé aux fins du vote.

Ce rapport annuel couvre les travaux réalisés par le comité depuis le dernier rapport annuel. Lors de ses activités au cours de 2025-2026, le CDSEPO a tenu une réunion virtuelle conformément aux directives du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), ce qui a permis à des employés du ministère, à des membres du CDSEPO, à des présentateurs et à des observateurs de participer en ligne. Le comité a évalué 11 espèces, dont l'une a été reportée à une réunion d'évaluation ultérieure. Le vote sur les dix autres espèces a eu lieu lors de la réunion tenue les 13 et 14 janvier 2026.

Tout au long de 2025, les mandats de plusieurs membres du CDSEPO ont été reconduits de trois ans: Allison Featherstone, Toby Thorne, Ian Barrett, Jillian deMan et Darren Sleep. En janvier 2026, Megan Thompson a été nommée membre pour un mandat de trois ans et Ashley Thomson a été nommée vice-présidente pour un mandat de trois ans.

2. SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS DU STATUT

Le tableau ci-dessous résume les résultats des évaluations de dix espèces ou populations effectuées en 2026. Ces espèces sont regroupées par types de flore ou de faune pour faciliter l'examen. L'ordre est le même que celui utilisé dans la pièce jointe n° 2 du présent rapport.

Le tableau ci-dessous donne lieu aux observations suivantes: l'évaluation de l'une des espèces a été reportée à une réunion d'évaluation ultérieure; le niveau du statut d'une espèce a été augmenté (p. ex., est passée du statut d'espèce menacée à celui d'espèce en voie de disparition); trois espèces sont passées à un statut inférieur (p. ex., du statut d'espèce menacée à celui d'espèce préoccupante); et on a attribué à cinq espèces qui n'avaient pas été évaluées auparavant le statut d'espèce en péril (espèce en voie de disparition, espèce menacée ou espèce préoccupante). Finalement, deux populations de Massasauga qui avaient été évaluées séparément ont été évaluées comme une seule population, ce qui représente une diminution du niveau de statut pour une population et aucun changement pour l'autre.

ESPÈCES Noms en français, en anglais, en langues autochtones* et en latin	CLASSIFICATION ACTUELLE (EN VERTU DE LA LEVD)	NOUVEAU STATUT ÉVALUÉ PAR LE CDSEPO (2026)	STATUT DE PROTECTION FÉDÉRALE
OISEAUX			
Petit Blongios Least Bittern (<i>Ixobrychus exilis</i>)	Espèce menacée	Espèce préoccupante	En vertu de la LEP : Espèce menacée Protection en vertu de la LCOM : Oui
Bécassin roux hendersoni/griseus Short-billed Dowitcher <i>hendersoni/griseus</i> (<i>Limnodromus griseus hendersoni/griseus</i>)	S.O.	Espèce menacée	En vertu de la LEP : Espèce non répertoriée Protection en vertu de la LCOM : Oui
Harfang des neiges Snowy Owl (<i>Bubo scandiacus</i>)	S.O.	Espèce préoccupante	En vertu de la LEP : Espèce non répertoriée Protection en vertu de la LCOM : Non

ESPÈCES Noms en français, en anglais, en langues autochtones* et en latin	CLASSIFICATION ACTUELLE (EN VERTU DE LA LEVD)	NOUVEAU STATUT ÉVALUÉ PAR LE CDSEPO (2026)	STATUT DE PROTECTION FÉDÉRALE
INSECTES			
Abeille-coucou de Macropis Macropis Cuckoo Bee (<i>Epeoloides pilosulus</i>)	S.O.	S.O. – Évaluation reportée	En vertu de la LEP : Espèce en voie de disparition
POISSONS			
Petit-bec Pugnose Minnow (<i>Opsopoeodus emiliae</i>)	Espèce menacée	Espèce en voie de disparition	En vertu de la LEP : Espèce menacée Espèce aquatique : oui
MOLLUSQUES			
Hélice dentifère Big-tooth Whitelip (<i>Neohelix dentifera</i>)	S.O.	Espèce en voie de disparition	En vertu de la LEP : Espèce non répertoriée Espèce aquatique : non
Toxolasme nain Lilliput (<i>Toxolasma parvum</i>)	Espèce menacée	Espèce préoccupante	En vertu de la LEP : Espèce en voie de disparition Espèce aquatique : oui
LICHENS			
Hétérodermie à dessous blanchâtre Cupped Fringe Lichen (<i>Heterodermia hypoleuca</i>)	S.O.	Espèce en voie de disparition	En vertu de la LEP : Espèce non répertoriée
PLANTES			
Jonc à fruits courts Short-fruited Rush (<i>Juncus brachycarpus</i>)	S.O.	Espèce en voie de disparition	En vertu de la LEP : Espèce non répertoriée
REPTILES			

ESPÈCES Noms en français, en anglais, en langues autochtones* et en latin	CLASSIFICATION ACTUELLE (EN VERTU DE LA LEVD)	NOUVEAU STATUT ÉVALUÉ PAR LE CDSEPO (2026)	STATUT DE PROTECTION FÉDÉRALE
Couleuvre à petite tête Butler's Gartersnake (<i>Thamnophis butleri</i>)	Espèce en voie de disparition	Espèce menacée	En vertu de la LEP : Espèce en voie de disparition
Massasauga de l'Est Eastern Massasauga (<i>Sistrurus catenatus</i>)	Massasauga (population carolinienne) : Espèce en voie de disparition Massasauga (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) : Espèce menacée	Espèce menacée	En vertu de la LEP : Massasauga (population carolinienne) : Espèce en voie de disparition Massasauga (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) : Espèce menacée

NOTES :

- Le statut d'espèce non répertoriée signifie qu'un statut n'avait pas été officiellement attribué à l'espèce en Ontario.
- Tous les noms d'espèces en français, en anglais et en langues autochtones sont inclus dans les rapports sur le statut lorsqu'ils sont connus. Les noms en langues autochtones sont marqués d'un astérisque et ils ne visent pas à inclure l'ensemble des cultures et des langues. Les noms en langues autochtones ne sont pas fondés sur des méthodes scientifiques occidentales.
- Au niveau fédéral, les espèces inscrites comme espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) qui sont des espèces aquatiques telles que définies en vertu de cette Loi, ou qui sont protégées par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants* (LCOM) bénéficient d'une protection fédérale sur les terres non fédérales.

3. SOMMAIRE DES RÉUNIONS ET DES ACTIVITÉS DU CDSEPO EN 2025-2026

3.1 Réunions

Une réunion a eu lieu depuis le dernier rapport annuel du CDSEPO. La réunion a eu lieu en ligne en janvier 2026.

DATE DE LA RÉUNION	RÉSUMÉ DE LA RÉUNION
13 et 14 janvier 2026	Lors de cette réunion en ligne, le comité a évalué dix espèces et l'évaluation d'une espèce a été reportée à une réunion ultérieure. Le comité a accueilli deux nouveaux membres, dont une vice-présidente. Environ 70 observateurs ont également assisté à la réunion, y compris des étudiants du Collège Fleming qui étudiaient la planification du rétablissement, et une présentation a été faite par le Saugeen Ojibway Nation Environment Office. Lors de séances à huis clos, le comité a discuté des répercussions de la <i>Loi de 2025 sur la conservation des espèces</i> dans les rapports du CDSEPO, des plans visant à renforcer l'engagement du CDSEPO auprès des communautés autochtones et l'intégration des savoirs traditionnels autochtones dans les évaluations des espèces, et a poursuivi les discussions sur l'examen et la mise à jour des critères d'évaluation des statuts du CDSEPO.

3.2 Mises à jour concernant d'autres questions

À l'heure actuelle, le CDSEPO a un sous-comité qui examine les critères actuels utilisés dans les évaluations du CDSEPO. L'intention de modifier ou de renforcer les critères et les modificateurs est d'assurer une évaluation et une classification défendables des espèces ou des populations à mesure que de nouvelles approches et méthodologies d'évaluation sont améliorées.

En juin 2025, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 5, la *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en libérant son économie*. Conséquemment, la LEVD a été modifiée et la *Loi de 2025 sur la conservation des espèces* (LCE) a été introduite, dans le but éventuel de remplacer la LEVD en 2026. La modification de la LEVD et l'ajout de la LCE ont créé une obligation pour le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario de

nommer un minimum de dix membres au CDSEPO sur la recommandation du ministre, et de désigner un vice-président. Le rôle du CDSEPO visant à mener des évaluations indépendantes des espèces sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles, y compris les connaissances communautaires et les savoirs traditionnels autochtones, demeure inchangé. Le CDSEPO continuera de soumettre un rapport annuel au ministre, et si le lieutenant-gouverneur en conseil établit un règlement énumérant des espèces classées par le CDSEPO (sur la Liste des espèces en péril en Ontario en vertu de la LEVD, ou la Liste des espèces protégées en vertu de la LCE), la classification des espèces doit être la même que celle du CDSEPO. De plus, en vertu de la LCE, toute espèce classée « en péril » par le CDSEPO sera admissible au financement visant à favoriser des activités de protection et de conservation grâce au Programme de conservation des espèces de la province.

En août 2025, le CDSEPO et le MEPP ont achevé et signé un nouveau cadre de référence. Le cadre de référence décrit les responsabilités des membres du CDSEPO, de son président et de son vice-président, et du ministère en matière de soutien à la réalisation du mandat du CDSEPO prescrit par la loi.

4. PLAN DE 2026

Le CDSEPO prévoit de tenir une évaluation ouverte en personne à la fin de l'année 2026, et une réunion virtuelle à huis clos en février 2026 pour discuter des approches visant à améliorer l'engagement auprès des communautés autochtones.

Le CDSEPO évalue généralement les espèces évaluées lors des plus récentes réunions d'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). En plus de ces espèces, le CDSEPO est toujours disponible pour examiner toute autre espèce à la demande du ministre, dans le cas éventuel où de nouveaux renseignements offerts auraient pour effet de modifier la classification d'une espèce ou d'une population.

D'autres espèces qui peuvent être évaluées en 2026 comprennent celles qui ont fait l'objet d'apport de données supplémentaires ou nouvelles fournies sous la forme de savoirs traditionnels autochtones et de connaissances communautaires. Le CDSEPO met l'accent sur la nécessité de s'assurer que les évaluations s'appuient sur les meilleures informations scientifiques disponibles, y compris les informations obtenues à partir des connaissances communautaires et des savoirs traditionnels autochtones. Bien que des avis par courriel soient envoyés avant les réunions d'évaluation, des renseignements sur la façon de communiquer les connaissances au CDSEPO sont offerts sur son site Web toute l'année.

Le CDSEPO encourage également la participation de membres du public à notre réunion en tant qu'observateurs, et vise à fournir un avis en temps opportun sur les dates de réunion, une fois qu'elles sont planifiées, par le biais d'affichages sur son site Web et d'avis envoyés par courriel.

Espèces prévues à l'évaluation de statut

Le comité prévoit d'évaluer les espèces et les populations suivantes à l'automne 2026 :

	ESPÈCES PRÉVUES À L'ÉVALUATION DE STATUT	
DATE DE LA RÉUNION	Nom scientifique	Nom commun
À déterminer	<i>Anacamptis lupinella</i>	Géléchide des lupins
	<i>Epeoloides pilosulus</i>	Abeille-coucou de Macropis
	<i>Taxidea taxus jacksoni</i>	Blaireau d'Amérique de la sous-espèce <i>jacksoni</i> (population du sud-ouest de l'Ontario)
	<i>Taxidea taxus taxus</i>	Blaireau d'Amérique de la sous-espèce <i>taxus</i>

		(population du nord-ouest de l'Ontario)
	<i>Smilax rotundifolia</i>	Smilax à feuilles rondes
	<i>Desmodium illinoense</i>	Desmodie d'Illinois

PIÈCES JOINTES

Pièce jointe n° 1 : Membres du CDSEPO (2025-2026)

Pièce jointe n° 2 : Sommaire 2025-2026 des évaluations du statut des espèces

PIÈCE JOINTE N° 1 : MEMBRES DU CDSEPO (2025-2026)

1. Ian Barrett, M. Sc. Biologiste principal Gestionnaire principal des projets environnementaux Colville Consulting Inc.	6. Derek Parks, M. Sc. (président) Directeur, spécialiste principal des milieux aquatiques Parks Environmental Inc.
2. Jillian deMan, B. Sc. avec spécialisation Écologiste principale des milieux terrestres et humides Eau et ressources naturelles, Environnement AECOM	7. Darren Sleep, Ph. D. Scientifique en chef, Écologie et conservation des forêts Association des produits forestiers du Canada
3. Gary Epp, Ph. D. Responsable de la pratique pour l'écologie AECOM	8. Toby Thorne, M. Sc. Superviseur, Programmes de conservation Zoo de Toronto
4. Allison Featherstone, B. Sc. Vice-présidente Écologiste principale et directrice de projet LGL Limited Environmental Research Associated	9. Megan Thompson, M. Sc. Surintendante des Services forestiers et écologiste forestière Domtar
5. Shelley Lohnes, B. Sc. avec spécialisation Vice-présidente Écologiste principale GEI Consultants	10. Ashley Thomson, Ph. D. (vice-présidente) Professeure agrégée Gestion des ressources naturelles Université Lakehead

PIÈCE JOINTE N° 2 : SOMMAIRE 2025-2026 DES ÉVALUATIONS DU STATUT DES ESPÈCES

ESPÈCES Nom français Nom anglais <i>(Nom latin)</i>	Sommaire des évaluations de statut des espèces
OISEAUX	
Petit Blongios (ancien Petit Butor) Least Bittern <i>(Ixobrychus exilis)</i>	Le Petit Blongios (<i>Botaurus exilis</i>) est un petit membre de la famille des hérons qui se reproduit principalement dans l'Est des États-Unis et dans les parties méridionales de l'Est du Canada. En Ontario, cette espèce se reproduit principalement dans le Sud de l'Ontario, ainsi que dans le Nord de l'Ontario près de Fort Frances, Dryden et à l'est de Sault Ste. Marie. Le Petit Blongios qui se reproduit dans le nord, y compris les individus de l'Ontario, hivernerait en Floride, ainsi que le long de la côte du golfe du Mexique, jusqu'au Texas, au nord du Mexique et en Amérique centrale, ainsi qu'en Baja California (Basse-Californie). La population reproductrice de Petit Blongios en Ontario a été estimée à environ 2 800 oiseaux, ce qui représente environ trois pour cent de la population mondiale de cette espèce. La population reproductrice de Petit Blongios en Ontario est actuellement stable. Le Petit Blongios a déjà été classé comme espèce menacée par le CDSEPO et a encore ce statut dans la Liste des espèces en péril en Ontario. Il est actuellement répertorié comme espèce menacée au Québec et espèce en voie de disparition au Manitoba, et a également été répertorié comme espèce en voie de disparition ou menacée dans les États américains qui longent la frontière de l'Ontario. L'impact global des menaces sur le Petit Blongios est considéré comme moyennement faible. Ces menaces comprennent : la perte et la dégradation de l'habitat; les collisions avec des véhicules et des infrastructures surélevées; la colonisation de l'habitat de reproduction par des espèces végétales envahissantes; les perturbations associées aux activités nautiques; l'altération et les changements des niveaux d'eau; la pollution; et les épidémies virales et parasitaires. Le Petit Blongios a le statut d'espèce préoccupante en Ontario, selon le critère b, et est conforme à la définition de ce statut en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> (il ne répond pas au critère pour être une espèce désignée « en voie de disparition » ou « menacée », mais peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition si les menaces identifiées ne sont pas gérées). Le changement de statut de cette espèce est dû à une

ESPÈCES Nom français Nom anglais <i>(Nom latin)</i>	Sommaire des évaluations de statut des espèces
	raison non authentique, avec un effort de recherche accru conduisant à des estimations de population plus élevées qu'en 2009. Les preuves d'un déclin continu sont donc incertaines.
Bécassin roux <i>hendersoni/griseus</i> Short-billed Dowitcher <i>hendersoni/griseus</i> <i>(Limnodromus griseus hendersoni/griseus)</i>	Le Bécassin roux <i>hendersoni/griseus</i> (<i>Limnodromus griseus hendersoni/griseus</i>) est une sous-espèce de Bécassin roux qui est de taille moyenne et un oiseau de rivage. Il se reproduit dans le centre et l'est du Canada en été avant de migrer vers le sud pour hiverner le long de la côte atlantique des Amériques. L'aire de répartition estivale de l'espèce en Ontario comprend les rives du lac Huron et de la baie James. Le Bécassin roux <i>hendersoni/griseus</i> est une espèce menacée par une combinaison de facteurs tels que la chasse et le changement d'affectation des terres dans ses sites de migration et d'hivernage. L'enquête internationale sur les oiseaux de rivage indique un déclin de 58,94 % sur trois générations, et les menaces devraient se poursuivre. Le Bécassin roux <i>hendersoni/griseus</i> est évalué par le CDSEPO comme espèce menacée en Ontario. Le déclin estimé de la population d'individus matures parmi cette population atteint le seuil d'espèce en voie de disparition en vertu des critères A2bd+4db, mais ne répond pas à la définition (c.-à-d. d'un risque imminent de disparition) et l'espèce est donc désignée comme menacée en vertu de la définition dans la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i>. Ce statut correspond à la plus récente évaluation du COSEPAC. Le Bécassin roux <i>hendersoni/griseus</i> n'avait pas été évalué antérieurement par le CDSEPO.
Harfang des neiges Snowy Owl <i>(Bubo scandiacus)</i>	Le Harfang des neiges (<i>Bubo scandiacus</i>) est un grand hibou nichant au sol de la toundra arctique, facilement reconnaissable à son plumage blanc et à sa préférence pour les paysages ouverts. En Ontario, l'espèce ne se reproduit pas régulièrement, mais est observée en tant que visiteur hivernal irrégulier. Leur nombre fluctue considérablement d'une année à l'autre en fonction de la disponibilité des proies dans les aires de reproduction de l'Arctique. Les individus sont le plus souvent observés dans les zones agricoles ouvertes, les rives, les aéroports et les habitats côtiers le long des Grands Lacs. À l'extérieur de l'Ontario, l'aire d'hivernage du Harfang des neiges s'étend dans le sud du Canada et le nord des États-Unis, ainsi que dans certaines parties du nord et de l'ouest de l'Europe et du nord de l'Asie, tandis que son aire de reproduction couvre le nord de l'Alaska et l'Arctique canadien, le Groenland et les régions arctiques.

ESPÈCES Nom français Nom anglais <i>(Nom latin)</i>	Sommaire des évaluations de statut des espèces
	de la Scandinavie et de la Russie. En Ontario, le Harfang des neiges est une espèce au comportement irruptif irrégulier et qui hiverne parfois aussi loin dans le sud que le lac Ontario, selon les conditions dans le Grand Nord. La persistance du Harfang des neiges est menacée par les changements climatiques dans les écosystèmes arctiques qui réduisent la disponibilité des proies et le succès de la reproduction; par l'altération de l'habitat sur les lieux de reproduction; par les collisions avec des véhicules et des structures artificielles pendant l'hiver; et par les risques émergents de maladie et d'empoisonnement secondaire. Le Harfang des neiges se trouve principalement en Ontario en tant qu'oiseau hivernant transitoire, avec une abondance très variable, des données de surveillance à long terme limitées, des preuves de reproduction rares et anecdotiques, et aucune occurrence d'éléments. Cependant, les tendances à long terme dans le reste du Canada semblent indiquer qu'il existe une menace continue pour l'espèce en Ontario, ce qui la met en danger de devenir une espèce menacée dans la province. Le Harfang des neiges n'avait pas été évalué antérieurement par le CDSEPO. Sur la base de ces données probantes, le Harfang des neiges est désigné « espèce préoccupante » en vertu du critère b. Cette classification diffère de celle du COSEPAC, qui a classé le Harfang des neiges comme espèce menacée au Canada. La raison de cette différence est le manque de données probantes indiquant que cette espèce est en déclin en Ontario, malgré les preuves de déclin au Canada.
POISSONS	
Petit-bec Pugnose Minnow <i>(Opsopoeodus emiliae)</i>	Le Petit-bec (<i>Opsopoeodus emiliae</i>) est un petit poisson d'eau douce de la famille des Leuciscidés, originaire de l'Amérique du Nord et présent au Canada uniquement dans le sud-ouest de l'Ontario. L'espèce est reconnue comme une entité taxonomique valide, sans sous-espèce ou unité désignable identifiée en Ontario. Sa biologie est caractérisée par une courte durée de vie (environ 1,2 an), une capacité de dispersion limitée et l'utilisation de cours d'eau chauds et lents avec des substrats de limon, de sable ou d'argile. Même si cette espèce est historiquement associée aux eaux claires, les données de l'Ontario démontrent qu'elle occupe également des

ESPÈCES Nom français Nom anglais <i>(Nom latin)</i>	Sommaire des évaluations de statut des espèces
	environnements d'eaux plus turbides, bien qu'il ne soit pas clair si ceux-ci représentent des conditions d'habitat optimales. En Ontario, le Petit-bec était présent historiquement dans 11 localités de la province, y compris les bassins versants de la rivière Détroit, du lac Sainte-Claire, de la rivière Sydenham et de la rivière Thames. Depuis 2010, l'espèce n'a pas été détectée dans la plupart des sites historiques malgré des échantillonnages ciblés répétés. Tous les enregistrements ontariens de la dernière décennie proviennent de la rivière Canard, où l'espèce a été détectée par intermittence entre 2013 et 2021. Les récents relevés ciblés en 2023 et 2024 n'ont pas permis de détecter la présence de l'espèce à cet endroit restant, qui semblent indiquer un déclin continu de la répartition et une réduction possible de l'abondance. L'aire de répartition actuellement connue de l'Ontario est très restreinte avec une zone d'occurrence de 2,64 km² et un indice de zone d'occupation de 12 km², représentant un seul emplacement. Bien que le Petit-bec soit classé comme étant non en péril à l'échelle mondiale (G5), son état à la limite nord de son aire de répartition est médiocre. Dans l'aire géographique plus large et biologiquement pertinente, définie comme le bassin des Grands Lacs et les territoires de compétences adjacents ayant un potentiel de connectivité hydrologique, les populations voisines sont classées comme espèce gravement en péril (S1) dans le Michigan et l'Ohio. Ces populations voisines sont peu nombreuses, localisées et peu susceptibles de fournir un potentiel de sauvetage important en Ontario, compte tenu de la capacité de dispersion limitée et de la baisse de la qualité de l'habitat. Les principales menaces pour l'espèce en Ontario comprennent la dégradation de l'habitat due à l'augmentation de la turbidité des eaux, à la sédimentation et aux apports élevés en nutriments associés au ruissellement agricole et à la modification des bassins versants. Les autres menaces comprennent les contaminants et les substances toxiques, les changements hydrologiques liés au climat et les impacts possibles des espèces envahissantes. Ces menaces opèrent à l'échelle du bassin versant et affectent toutes les occurrences d'éléments connues. Les évaluations des menaces par le COSEPAC décrivent un impact global de menaces élevée-faible pour les populations canadiennes. Le Petit-bec a déjà été classé comme espèce menacée par le CDSEPO et est inscrit comme tel sur la Liste des espèces en péril

ESPÈCES Nom français Nom anglais <i>(Nom latin)</i>	Sommaire des évaluations de statut des espèces
	en Ontario. Les preuves disponibles indiquent des déclin continu de la répartition, du nombre d'emplacements, de la qualité de l'habitat et du nombre présumé d'individus matures. Compte tenu de la répartition extrêmement petite et de volume réduit en Ontario, de l'unique emplacement restant, de l'absence de détections récentes dans les sites historiquement occupés et des menaces continues dans son aire de répartition, le Petit-bec répond aux critères d'espèce en voie de disparition en vertu des critères B1ab(i, ii, iii, iv, v) et B2ab(i, ii, iii, iv, v) (répartition restreinte avec déclin continu). Aucun modificateur de statut n'est appliqué.
MOLLUSQUES	
Hélice dentifère Big-tooth Whitelip <i>(Neohelix dentifera)</i>	L'Hélice dentifère (<i>Neohelix dentifera</i>) est un escargot terrestre à grande coquille (2 à 2,5 cm de diamètre) que l'on trouve dans au moins cinq sites de forêts matures mixtes de Perth au sud du parc provincial Algonquin, dans le sud de l'Ontario. Il est disparu du reste de son aire de répartition historique au Canada, qui s'étendait historiquement de l'est, près de Québec, puis autour d'Ottawa et au sud jusqu'à Hamilton. À Québec, on a signalé qu'il se trouvait en grand nombre dans les années 1890. En dehors du Canada, il a été trouvé dans une grande partie du nord-est des États-Unis, avec des populations apparemment non en péril dans l'État de New York. Il vit généralement près de rochers sur les pentes et les ravins, mais on le trouve également sous les troncs d'arbres dans la litière de feuilles épaisse. Les principales menaces sont les changements climatiques (en particulier les sécheresses et les changements dans les cycles de gel-dégel) et l'altération brutale de l'habitat, mais il est également sensible aux modifications des écosystèmes par les espèces envahissantes (y compris les vers de terre exotiques et les limaces). La répartition restreinte de l'espèce, sa dispersion limitée, sa faible abondance dans les sites connus, le déclin continu de son habitat et les menaces continues la rendent vulnérable à sa disparition au Canada. Sur la base de ces données probantes, l'Hélice dentifère (<i>Neohelix dentifera</i>) est classée comme espèce en voie de disparition en Ontario, car elle répond aux critères B1ab(iii) et B2ab(iii). L'Hélice dentifère n'a pas été évaluée précédemment par le CDSEPO.
Toxolasme nain Lilliput	Le toxolasme nain (<i>Toxolasma Parvum</i>) est une espèce de moule d'eau douce que l'on trouve dans les rivières, les zones humides, les étangs et enfouie dans des substrats meubles des zones riveraines.

ESPÈCES Nom français Nom anglais <i>(Nom latin)</i>	Sommaire des évaluations de statut des espèces
<i>(Toxolasma parvum)</i>	Cette espèce est une petite moule, mesurant généralement moins de 35 millimètres de longueur. Sa coquille est ovale ou elliptique et fine, mais modérément gonflée, et présente une surface lisse avec une texture qui varie de luisante à soyeuse. La coloration extérieure varie du brun jaunâtre au brun verdâtre ou foncé, souvent avec de faibles rayons verts, en particulier chez les individus plus jeunes. L'intérieur de la coquille est blanc-bleuâtre ou rosâtre, et le bec est bas, arrondi et non proéminent. C'est une espèce distincte qui est originaire de l'Ontario, et est admissible à l'évaluation. À l'échelle mondiale, le toxolasme nain est répandu et considéré comme non en péril, car cette espèce se trouve dans 26 États du centre de l'Amérique du Nord, depuis le golfe du Mexique jusqu'aux Grands Lacs. Cependant, l'Ontario soutient toute la population canadienne, ce qui rend la province particulièrement importante pour la survie de l'espèce au Canada. Plus précisément, la population canadienne de toxolasme nain se limite au sud-ouest de l'Ontario, dans les bassins versants du lac Sainte-Claire et de la rivière Détroit, du lac Érié et de l'ouest du lac Ontario. Les populations à proximité à l'extérieur de l'Ontario sont généralement petites ou en déclin, et le déplacement des individus en Ontario est peu probable. Le toxolasme nain a déjà été classé comme menacé en Ontario en 2013, et inscrit comme tel sur la Liste des espèces en péril en Ontario. Depuis lors, des relevés et un suivi supplémentaires ont considérablement amélioré la compréhension de la répartition de l'espèce. Ces efforts ont confirmé la présence du toxolasme nain dans beaucoup plus de plans d'eau que ce qui était connu auparavant, et a ainsi augmenté le nombre d'emplacements reconnus dans le sud-ouest de l'Ontario. Toutes les occurrences canadiennes d'observations du toxolasme nain sont considérées comme une seule unité désignable, car aucune sous-espèce, variété ou lignée évolutive discrète n'a été identifiée en Ontario, et il n'y a pas de données génétiques au niveau de la population pour étayer une subdivision plus poussée. Par conséquent, bien que plusieurs emplacements aient été documentés, ceux-ci ne représentent pas des sous-populations distinctes au sens formel taxonomique ou de conservation, mais plutôt un ensemble de sites au sein d'une unité désignable. Ces résultats élargis ont directement influencé la réévaluation de l'état de conservation du toxolasme nain, car ils indiquent une répartition plus large. Les informations actuelles montrent que, bien que la présence du toxolasme nain se limite à une zone relativement

ESPÈCES Nom français Nom anglais <i>(Nom latin)</i>	Sommaire des évaluations de statut des espèces
	petite en Ontario, il n'y a aucune preuve d'un déclin continu de la répartition ou du nombre de populations de l'espèce. L'augmentation des emplacements connus reflète l'amélioration des efforts d'enquête plutôt que l'expansion récente de l'aire de répartition. Malgré ces résultats, la qualité de l'habitat utilisé par le toxolasme nain continue de se dégrader en Ontario. Les pressions actuelles comprennent : la mauvaise qualité de l'eau due au ruissellement urbain et agricole; les changements dans les cours d'eau dus au dragage et à la gestion de l'eau; et les effets des changements climatiques tels que la sécheresse et la modification des niveaux d'eau. De plus, le cycle de vie du toxolasme nain comprend une phase parasitaire obligatoire des larves qui doivent trouver des poissons-hôtes appropriés. La dépendance de l'espèce à l'égard des communautés de poissons-hôtes, ainsi que ses autres besoins spécifiques en matière d'habitat ajoutent à sa sensibilité relative à la dégradation de l'habitat. Bien qu'aucune menace à elle seule ne provoque actuellement un déclin évident de la population, les effets combinés de ces pressions continuent de réduire la qualité de l'habitat. Sur la base de l'application des critères du CDSEPO, l'espèce ne répond pas aux seuils quantitatifs ou de distribution pour le statut d'espèce en voie de disparition ou d'espèce menacée. Cependant, parce qu'elle reste vulnérable aux pressions environnementales continues et pourrait devenir une espèce menacée ou en voie de disparition si ces pressions ne sont pas gérées, l'espèce est désignée comme « préoccupante » en Ontario selon le critère b.
LICHENS	
Hétérodermie à dessous blanchâtre Cupped Fringe Lichen <i>(Heterodermia hypoleuca)</i>	L'hétérodermie à dessous blanchâtre (<i>Heterodermia hypoleuca</i>) est un lichen qui se trouve sur l'écorce des arbres et c'est la seule espèce du genre connue en Amérique du Nord qui a des organes de fructification (apothécies) avec des lobes non ascendants. Sa partenaire photosynthétique est une algue verte, unicellulaire cocciforme du genre <i>Trebouxia</i> , qui est très commune. Avant 1998, l'hétérodermie à dessous blanchâtre était considérée comme potentiellement disparue dans le sud de l'Ontario et du Canada, mais des recherches spécifiques entre 2012 et 2024 ont abouti à la découverte de nouvelles sous-populations des comtés de Peterborough, Hastings, Frontenac et Renfrew.

ESPÈCES Nom français Nom anglais <i>(Nom latin)</i>	Sommaire des évaluations de statut des espèces
	Cette espèce se trouve mondialement dans les forêts humides, de tempérées à subtropicales, et les forêts en Amérique centrale et du Sud, en Afrique de l'Est et du Sud, en Australie et en Asie orientale. Son statut n'est pas classé dans sa catégorie biologiquement pertinente plus large, laquelle s'étend aux États-Unis. L'hétérodermie à dessous blanchâtre dépend entièrement des arbres hôtes sur lesquels elle pousse et se trouve principalement sur des espèces de frênes. En conséquence, sa principale menace est l'agrile du frêne (<i>Agrilus planipennis</i>), dont il a été démontré qu'elle provoquait une baisse rapide des frênes une fois introduite. Conséquemment, il est prévu que les frênes hôtes succomberont probablement à l'agrile du frêne, ce qui entraînera une perte de 74 % de la population canadienne de l'hétérodermie à dessous blanchâtre. L'hétérodermie à dessous blanchâtre est désignée comme espèce en voie de disparition en fonction des critères A3bce+A4bce+C2a(i). Cette désignation est due au déclin prévu de cette espèce au cours des trois prochaines générations en raison de la perte de frênes-hôtes causée par l'agrile du frêne. De plus, la population actuelle de l'espèce est petite et aucune sous-population ne contient plus de 250 individus. L'hétérodermie à dessous blanchâtre n'avait pas été évalué antérieurement par le CDSEPO.
PLANTES	
Jonc à fruits courts Short-fruited Rush <i>(Juncus brachycarpus)</i>	Le jonc à fruits courts (<i>Juncus brachycarpus</i>) est une plante indigène de distinction taxonomique au sein de la famille des joncs (<i>Juncaceae</i>) et est admissible à une évaluation de statut en Ontario. Le jonc à fruits courts est un jonc rhizomateux vivace dont les tiges dressées mesurent environ 60 à 100 centimètres de haut. Il peut se reproduire par graines ou par rhizomes qui s'étendent souvent à près d'un mètre de la tige principale. Les plantes produisent des graines chaque année de juillet à novembre, une fois qu'elles atteignent la maturité à 2 ou 3 ans. L'absence d'appendice en forme de queue sur les graines distingue cette espèce des autres espèces du genre <i>Juncus</i>. Le jonc à fruits courts nécessite des conditions d'habitat mésique à humide-mésique spécifiques dans les écosystèmes de prairies ouvertes. Ces types d'écosystèmes sont de plus en plus rares en Ontario, ce qui constitue une menace pour la survie de l'espèce.

ESPÈCES Nom français Nom anglais <i>(Nom latin)</i>	Sommaire des évaluations de statut des espèces
	En Ontario, le jonc à fruits courts ne se trouve que dans la zone carolinienne du sud de l'Ontario, dans la Ville de Windsor. Sur l'échelle d'occurrences à Windsor, il subsiste trois sites de joncs à fruits courts. De ces trois sites, un a été exclu de l'évaluation puisque les individus de ce site ont été transplantés dans le cadre d'un plan de rétablissement, mais l'espèce ne s'est pas propagée à partir des carrés d'herbes transplantées. Par conséquent, le site n'a pas démontré d'impact positif sur la répartition des espèces. Au Canada, le jonc à fruits courts est classé comme une espèce en voie de disparition. À l'extérieur du Canada, la répartition du jonc à fruits courts s'étend du Massachusetts vers l'ouest, jusqu'au sud de l'Ontario, au Michigan, en Illinois et au Kansas, et vers le sud jusqu'au Texas et jusqu'à la Géorgie. En Ontario, la plus grande menace pour le jonc à fruits courts est la modification de l'écosystème causée par la colonisation et la croissance des espèces envahissantes. D'autres menaces au maintien et à la croissance des populations de joncs à fruits courts sont les activités de suppression des incendies et les activités récréatives anthropiques en raison de la proximité des habitats avec les lotissements résidentiels des propriétés environnantes immédiates. L'évaluation réalisée par le COSEPAC (en 2023) a déterminé que l'incidence globale des menaces était élevée. La présente évaluation du CDSEPO classe également la menace globale comme élevée. Le jonc à fruits courts est classé comme espèce en voie de disparition en Ontario en fonction des critères B1ab(i, ii, iii, iv, v)+2ab(i, ii, iii, iv, v), qui fait référence à la répartition très limitée de l'espèce qui continue de décliner, et des critères C2a(i,ii)+D1, qui font référence au petit nombre d'individus de l'espèce avec un déclin continu prévu. Ce statut de cette espèce est conforme à la définition d'espèce en voie de disparition en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i>. Le jonc à fruits courts n'avait pas été évalué antérieurement par le CDSEPO. La classification d'espèce en voie de disparition est conforme à celle du COSEPAC pour l'espèce.
REPTILES	
Couleuvre à petite tête Butler's Gartersnake	La couleuvre à petite tête (<i>Thamnophis butleri</i>) est une petite couleuvre d'environ 40 centimètres de long qui est dotée de trois rayures distinctes jaune vif le long de son dos brun foncé, dont deux sont centrées sur la troisième rangée d'écailles. Son habitat

ESPÈCES Nom français Nom anglais (Nom latin)	Sommaire des évaluations de statut des espèces
(Thamnophis butleri)	comprend principalement des prés, des champs abandonnés et des prairies à herbes hautes avec des milieux humides ou des éléments de drainage, permanents ou éphémères, à proximité. Les éléments essentiels de l'habitat comprennent un couvert dense de graminées ou de plantes herbacées associé à une épaisse couche de chaume et des vers de terre en abondance comme proies. Elle se trouve dans trois régions géographiques de l'Ontario : Windsor-Essex, Sarnia-Lambton et Luther Marsh, toutes situées dans la région faunique carolinienne de la province. Dans son aire géographique plus large et biologiquement pertinente, le statut des populations varie de « non en péril » à celui de « gravement en péril ». L'espèce est concentrée dans l'écorégion des plaines à forêts mixtes, et est observée du sud-ouest de l'Ontario au sud-est du Wisconsin, au nord-ouest de l'Ohio et dans la péninsule inférieure du Michigan. La couleuvre à petite tête a déjà été classée comme espèce en voie de disparition par le CDSEPO et est inscrite comme telle sur la Liste des espèces en péril en Ontario. Les pratiques agricoles, la succession forestière et l'urbanisation ont historiquement contribué à la perte et à la fragmentation de l'habitat de la couleuvre à petite tête. Aujourd'hui, les principales menaces pour cette espèce sont les corridors de transport et de service, le développement résidentiel et commercial et les modifications des systèmes naturels qui contribuent à la réduction de l'habitat à ciel ouvert disponible. Une gestion active est nécessaire pour maintenir des communautés végétales adaptées à cette espèce. La couleuvre à petite tête montre un mouvement très limité, avec une aire d'activité généralement inférieure à un hectare et une distance moyenne de mouvement d'environ 300 mètres. Elle peut également persister dans des environnements urbanisés tels que les corridors ferroviaires, à condition que l'habitat demeure ouvert, que les vers de terre soient disponibles comme proies et que des gîtes d'hibernation (hibernaculums) appropriés existent. Par conséquent, des populations viables peuvent persister dans de petites parcelles d'habitat isolées. Malgré cela, des signes de déclin sont constatés depuis 2010 avec un indice de zone d'occupation actuel de 288 kilomètres carrés. La couleuvre à petite tête est désignée espèce menacée en Ontario en vertu de la définition dans la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> (« qu'elle n'est pas en voie de disparition, mais le deviendra vraisemblablement si des mesures ne sont pas prises en

ESPÈCES Nom français Nom anglais (Nom latin)	Sommaire des évaluations de statut des espèces
	vue de faire face à des facteurs menaçant de la faire disparaître »). Cette classification est conforme à la plus récente évaluation fédérale du COSEPAC. Bien que l'espèce ne réponde pas aux critères d'évaluation quantitative du CDSEPO pour la catégorie « espèce menacée », elle répondait aux critères de la catégorie « espèce préoccupante » en tant qu'espèce vulnérable qui répondait presque aux critères de la catégorie « espèce menacée » en vertu du critère B (petite aire de répartition et déclin ou fluctuation). Le choix d'attribuer un statut « d'espèce préoccupante particulière » a été envisagé, mais l'espèce a été jugée conforme à la définition d'« espèce menacée » compte tenu de sa sensibilité aux activités anthropiques et aux événements naturels, combinée à l'absence d'effet de sauvetage démontré et à des preuves continues de déclin.
Massasauga de l'Est Eastern Massasauga (<i>Sistrurus catenatus</i>)	Le massasauga de l'Est (<i>Sistrurus catenatus</i>) est un serpent gris-brun clair, de taille relativement petite avec des taches brun foncé en forme de selle le long du dos et un bruiteur segmenté au bout de la queue. C'est l'une des trois espèces du genre <i>Sistrurus</i> et le seul serpent à sonnette existant en Ontario. Le massasauga de l'Est est connu pour occuper une variété de couvertures terrestres, y compris les prairies humides, les champs abandonnés, les tourbières, les fourrés d'arbustes, les tourbières ombrotrophes et minérotrophes, les landes rocheuses ainsi que les forêts de feuillus et de conifères. Pendant l'hiver, cette espèce hiberne dans des terriers d'animaux et des fissures rocheuses sous la ligne de gel. Bien que cette espèce était auparavant plus répandue, elle se trouve actuellement sur la péninsule Bruce et le long de la rive est du lac Huron dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, avec des sous-populations isolées dans la région carolinienne. Les populations de ces régions étaient auparavant évaluées indépendamment en tant qu'«unité désignable distincte»; cependant, de nouvelles preuves génétiques montrent une plus grande connectivité et les populations ne répondent plus à la définition d'« unité désignable distincte ». Le massasauga de l'Est était classé comme espèce menacée dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et comme espèce en voie de disparition dans la région carolinienne par le CDSEPO, et il est inscrit comme tel sur la Liste des espèces en péril en Ontario. En 2025, le COSEPAC a déterminé que la population de l'Ontario devrait être considérée comme une seule unité, et le CDSEPO est parvenu à la même conclusion. La population ontarienne du massasauga de l'Est est principalement menacée par la perte et la

ESPÈCES Nom français Nom anglais <i>(Nom latin)</i>	Sommaire des évaluations de statut des espèces
	modification de son habitat, ainsi que par la mortalité routière et la persécution en raison de la perception négative du public. La population mondiale du massasauga de l'Est s'étend à plusieurs États américains, mais l'aire de répartition géographique plus large et biologiquement pertinente pour la population de l'Ontario ne s'étend pas au-delà du Michigan où elle est considérée comme gravement en péril. L'espèce est vulnérable à l'échelle mondiale et en déclin dans tous les territoires de compétences. Le massasauga de l'Est est évalué par le CDSEPO comme espèce menacée en Ontario en fonction des critères A2acd+3cd+4acd, en raison des déclinés passés et projetés sur trois générations, qui sont supérieurs à 30 %. Ces déclinés projetés s'appuient sur les analyses observées, projetées et inférées des habitats occupés, ainsi que sur la mortalité routière et la persécution. Un déclin semblable devrait se produire à l'avenir sur la base de menaces continues et d'analyses de viabilité de la population de certaines sous-populations. Ce statut correspond à la plus récente évaluation du COSEPAC.